

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors parti vué au bien commun du Pays de Vaud.

Une identité et un territoire

Les événements des banlieues françaises ne semblent pas relever d'un plan et d'une volonté d'ensemble. Pas de chef déclaré, pas de représentant emblématique, pas de drapeaux, pas d'idéologie, pas de Cause, pas de revendications précises; ce soir, on va « caillerasser ». On y va pour le *fun*, pour se venger d'un coup de matraque reçu le soir précédent ou pour se voir à la télévision. Peut-être que demain on ira, peut-être que non. On s'en prendra à n'importe qui, n'importe comment et sans motif particulier.

Les explications surabondent. Beaucoup évoquent le chômage et l'absence d'avenir professionnel des jeunes vivant dans ces banlieues. L'explication prend tout son poids quand on compare la dégradation de la situation à l'omniprésence des termes de progrès et d'égalité dans les discours officiels. Les uns incriminent le racisme des Français blancs à l'égard des Noirs et des Arabes, les autres, à l'inverse, l'ouverture irresponsable des frontières à une immigration incontrôlée. Certains y voient les prolégomènes d'une prise de pouvoir islamique. Dans une interview donnée le 25 novembre au journal israélien *Haaretz* et qui a donné lieu à une plainte du MRAP², Alain Finkielkraut dénonce la haine de l'Occident, de la France « judéo-chrétiennne », de la république.

Toutes ces explications semblent avoir du vrai et il serait déraisonnable de rejeter absolument l'une ou l'autre. Mais il est tout aussi difficile de s'en

satisfaire pleinement, ne serait-ce que parce qu'elles mettent dans ces événements plus d'ordre et de logique qu'ils n'en contiennent réellement.

Les « jeunes » se groupent par bandes dans le cadre de leur quartier, dont ils interdisent l'accès aux autres bandes. Dans une appréhension des choses où les notions de légitimité politique et de respect des lois n'ont pas de place, la police n'est qu'une bande parmi d'autres. Ils s'y opposent comme à tous les autres groupes armés, sans état d'âme particulier.

Le quartier leur fournit à la fois une identité basique et un territoire qu'ils considèrent comme le leur. Là est l'essentiel. Avant même toute théorisation politique ou toute affirmation patriotique consciente, l'appartenance collective et territoriale est constitutive de l'individu. Même si celui-ci ne s'en rend pas toujours compte, il en a un besoin vital. Elle est une condition de ce qu'on appelle l'encracinement. Nous utilisons le mot³ à dessein, parce qu'il est reconnu par tout l'éventail politique. Se dire de quelque part, même s'il s'agit d'une zone insalubre, se savoir d'un groupe, même s'il s'agit d'une horde de hâbleurs et de casseurs, est une nécessité première pour l'être humain. En ce sens, il y a chez ces jeunes des banlieues bien plus de naturel, d'existence, d'humanité que chez les artistes libidineux qui peuplent les ouvrages de Michel Houellebecq.

Durant des siècles, la France a comblé ce besoin d'appartenance chez les Français de toute origine sociale. Elle le fait de moins en moins. La modernité la transforme progressivement en une simple abstraction, la *république*, avec ses « valeurs républicaines », son « ordre républicain », sa « culture république ». Ces notions ne sont en rien propres à la France. Un universalisme exsanqué remplace peu à peu la réalité à la fois affective et raisonnable de la patrie et lui substitue un discours passe-partout, sans frontières ni centre, sans passé, sans résistance possible face aux forces de dissolution qui s'exercent de l'extérieur et de l'intérieur.

Cette perte affecte tous les Français, mais tout particulièrement ceux qui n'ont ni argent pour la camoufler, ni perspectives d'avvenir pour espérer une renaissance. Ceux qui n'ont pas appris l'histoire de la France. Ceux qui ne connaissent de leur douce langue natale (ils sont nés en France!) qu'un baragouin dérivé, utilitaire et belliqueux.

Une jeune sociologue s'exprimant sur *France Culture* le 29 novembre dernier a émis l'hypothèse que la suppression du service militaire obligatoire avait été une catastrophe pour ce monde de jeunes Français vivant en marge de la France. C'est peut-être vrai. Elle les a privés de leur dernière relation de dépendance et de service réciproque avec la communauté nationale. Ils ne lui appartiennent plus du tout.

Le besoin vital d'identité et de territoire, qu'une France officielle affaîriste, carriériste et internationale n'incarne plus, se reporte sur le groupe racial ou ethnique, sur l'islam (moins comme pratique religieuse que comme affirmation d'appartenance collective), sur le quartier, sur la bande, sur une culture musicale et picturale agressive. Et ce ne sont pas les gigantesques programmes de réhabilitation hâtivement planifiés ces dernières semaines, ni les milliers de pédagogues qui sont censés défendre ces prochains temps sur les « zones de non-droit » qui y changeront quelque chose.

La violence brute des banlieus est subie non seulement par ses victimes mais aussi par ses acteurs. Elle n'a pas de but. Elle n'est qu'un symptôme, non le seul certes mais le plus dérangeant, de la décomposition accélérée d'une grande nation.

OLIVIER DELACRÉTAZ

On en voit un terrifiant exemple dans le film « *Les mauvais garçons* » consacré à la déchéance inéluctable de la Commanderie, « cité » de l'agglomération de Creil, dans la ville de Nogent-sur-Oise, à son renfermement progressif sur elle-même, à sa fermentation criminelle sous l'œil atone d'autorités locales indifférentes.

¹ Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples.

² ... auquel Simone Weil a consacré en 1949 un livre à lire absolument.

Revue de presse

Rattachement du Pays-d'Enhaut à Vevey conformément aux vœux de ses habitants? Il semble que le Conseil d'Etat aille dans ce sens. Le district conserverait aussi une part de l'administration. Mais ce qui nous paraît plus intéressant, c'est que le préfet adjoint nouvellement nommé se déplacera régulièrement à Château-d'Œx et y manifesterà en personne la présence de l'Etat. Faut-il y voir un signe encourageant et espérer qu'on pourra recourir régulièrement aux services du préfet dans les chefs-lieux des anciens districts? Nous avions suggéré cette solution (cf. *La Nation*, N° 1726 du 24.02.2004).

L'Ès-majesté

Cette année les votations cantonales d'une certaine importance – la dernière en date sur l'animalerie de Dörigny – ont été marquées par une défaite du Conseil d'Etat. Réfléchissant à ce phénomène politique, M. Michel Pont (24 heures du 29.11.2005 : « 2005, l'année noire du Conseil d'Etat, désavoué à sept reprises ») met en évidence...

Complément

Eglise et vie catholique à Lausanne du XIX^e siècle à nos jours, ouvrage dont notre dernière édition a fait la réception, est dû à la plume de Bernard Séguin. Nos excuses vont à l'auteur pour l'oubli de son nom.

SOMMAIRE

Mariage de raison

Les Suisses ont pratiqué le plurilinguisme sans heurts... jusqu'à son officialisation par les Français en 1798.

Vaud, Pays encore soumis?

Les Vaudois n'ont pas toujours été timoires et consensuels. A quand le prochain réveil?

Un siècle de droit pénal vaudois

« Le condamné ne sait pas que le magistrat éprouve des angoisses égales aux siennes. »

E.J.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 67 francs; gymnasien, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Mariage de raison

Tel est le titre de l'ouvrage publié en 2001 aux Éditions Zœ par M. Christophe Büchi, avec comme sous-titre *Romands et Allemands : une histoire suisse*. Né à Fribourg en 1952 de parents allemandiques et ancien étudiant aux Universités de Fribourg et Lausanne, l'auteur est correspondant en Suisse romande de la *NZZ*, dont les éditions ont publié en 2000 l'original en allemand (traduction: Ursula Gaillard).

Plus que les Valaisans, les Fribourgeois, champions du bilinguisme, peuvent se targuer d'être des passeurs entre les cultures. Leur histoire et leur géographie les prédestinent à jeter des ponts non seulement par-dessus la Saône, qui pour eux n'est pas une frontière, mais aussi par-dessus ces fossés que l'on dit pleins de rösts, papet et autres fondues moitié-moitié. Y-a-t-il d'autres exemples en Europe ou dans le monde d'universités entièrement bilingues ? D'autres villes suisses dont le chef-lieu, au gré de surprenants avatars, ait passé du français à l'allemand (et l'allemandique) puis de l'allemand au français ? Où l'application du principe de la territorialité des langues ait fait l'objet jusqu'à ces jours d'assez vifs débats et d'aussi subtiles solutions ?

A cet égard, le livre de M. Büchi est un modèle d'objectivité. Il a fait œuvre d'historien, se gardant de toute polémique, pour décrire, dans le cours des siècles, les nombreuses fluctuations des relations entre Romands et Allemands, avec l'ambition de combler une lacune puisque, selon lui, aucun auteur n'avait jusqu'à alors tenté de « faire la synthèse » de l'histoire du multilinguisme helvétique dès son origine – étant entendu que ce multilinguisme n'est que l'aspect le plus frappant de ce qu'on ose appeler, terme dangereux, le pluriethnisme.

L'origine du multilinguisme suisse peut se situer en 1403, date de la conquête de la Léventine (sans combat !) par les Uranais assistés de gens d'Obwald, première tête de pont d'où les Uranais étendirent leur domination sur les vals Maggia et Verzasca et sur Bellinzona. Chassés de l'actuel Tessin par le duc de Milan, les Uranais, suivis d'autres troupes confédérales, récidivèrent dans la deuxième partie du XV^e siècle et au début du XVI^e, allant jusqu'à occuper Milan et une appétissante partie de la Lombardie, aventure qui se termina comme on le sait à Marignan. Mais par le traité de paix de 1516, les cantons primitifs purent conserver à titre de baillage l'essentiel de ce qui constitue aujourd'hui le Tessin. Ces colonisés, fidèles sujets, n'ont jamais au cours des siècles été brimés dans leur droit de parler leur dialecte italien, mais pour autant il n'est jamais venu à l'idée de personne que la Confédération était de ce fait devenue bilingue.

On peut en dire autant du *Drang nach Ostern* des Bernois: après leur première et mémorable invasion du Pays de Vaud, jamais la République de Berne n'y a remis en cause le maintien absolu du français ou du patois franco-provençal. La francophilie des Bernois, qui d'ailleurs remontait au XV^e siècle, ne s'est presque jamais démentie durant cette période et avec le prestige international grandissant du français de France, l'aristocratie bernoise, suivant celle de l'Europe, se dévait de parler aisément cette langue, bien maîtrisée par la plupart des baillis. M. Büchi mentionne que le major Davel, dans son manifeste déclençant la tyrannie des souverains bernois, les impôts accablants, les amendes exorbitantes, ne fait jamais état d'un problème linguistique. On peut affirmer que c'était un non-problème.

Le plurilinguisme « officiel » fut en quelque sorte imposé par la France en 1798 avec la création de la République helvétique, par ailleurs de triste mémoire. Le Pacte fédéral « réactionnaire » de 1815 ne remit pas en cause cet acquis, mais dans la pratique les controverses et les tensions ne manquaient pas sur la langue des autorités fédérales (à commencer par la Diète) et de l'administration. Quant au projet de Constitution de 1848, il passait simplement la question sous silence et c'est une motion de Druey qui y fit introduire le statut de l'allemand, du français et de l'italien (mais pas encore du romanche) comme étant les trois langues « nationales ».

A ce stade, nous en sommes à la moitié de l'ouvrage de Christophe Büchi. Il déroule ensuite, dans les quatre derniers chapitres et la conclusion, la chronologie des rapports parfois sereins, parfois conflictuels entre Romands et Alémaniques, les questions linguistiques n'y jouant d'ailleurs qu'un rôle très secondaire. Dans les grandes lignes, nous n'apprenons rien de bien nouveau ; en revanche il y a des détails et certains faits de nous peu connus qui sont éclairants. A titre d'exemple, nous voyons apparaître le pasteur Eduard Blocher, aïeul de Christoph, d'abord aumônier de la Légion étrangère, devenir pendant 37 ans le secrétaire puis l'actif président de l'association pan-germanique pour la langue allemande (*Allgemeiner deutscher Sprachverein*). Avec un goût (peut-être hérititaire ?) de la provocation, il soutenait énergiquement l'ouverture d'écoles de langue allemande dans le Jura et dénonçait le scandale de l'enseignement des langues « étrangères » et particulièrement du français dans les programmes scolaires alémaniques ! Il ne faut pas oublier que la germanophylie de nos Confédérés fleurissait déjà depuis des décennies et qu'après Sadowa puis Sedan et l'annexion de l'Alsace-

les deux siècles et demi de son occupation du Pays de Vaud, jamais la République de Berne n'y a remis en cause le maintien absolu du français ou du patois franco-provençal. La francophilie des Bernois, qui d'ailleurs remontait au XV^e siècle, ne s'est presque jamais démentie durant cette période et avec le prestige international grandissant du français de France, l'aristocratie bernoise, suivant celle de l'Europe, se dévait de parler aisément cette langue, bien maîtrisée par la plupart des baillis. M. Büchi mentionne que le major Davel, dans son manifeste déclençant la tyrannie des souverains bernois, les impôts accablants, les amendes exorbitantes, ne fait jamais état d'un problème linguistique. On peut affirmer que c'était un non-problème.

Le plurilinguisme « officiel » fut en quelque sorte imposé par la France en 1798 avec la création de la République helvétique, par ailleurs de triste mémoire. Le Pacte fédéral « réactionnaire » de 1815 ne remit pas en cause cet acquis, mais dans la pratique les controverses et les tensions ne manquaient pas sur la langue des autorités fédérales (à commencer par la Diète) et de l'administration. Quant au projet de Constitution de 1848, il passait simplement la question sous silence et c'est une motion de Druey qui y fit introduire le statut de l'allemand, du français et de l'italien (mais pas encore du romanche) comme étant les trois langues « nationales ».

A ce stade, nous en sommes à la moitié de l'ouvrage de Christophe Büchi. Il déroule ensuite, dans les quatre derniers chapitres et la conclusion, la chronologie des rapports parfois sereins, parfois conflictuels entre Romands et Alémaniques, les questions linguistiques n'y jouant d'ailleurs qu'un rôle très secondaire. Dans les grandes lignes, nous n'apprenons rien de bien nouveau ; en revanche il y a des détails et certains faits de nous peu connus qui sont éclairants. A titre d'exemple, nous voyons apparaître le pasteur Eduard Blocher, aïeul de Christoph, d'abord aumônier de la Légion étrangère, devenir pendant 37 ans le secrétaire puis l'actif président de l'association pan-germanique pour la langue allemande (*Allgemeiner deutscher Sprachverein*). Avec un goût (peut-être hérititaire ?) de la provocation, il soutenait énergiquement l'ouverture d'écoles de langue allemande dans le Jura et dénonçait le scandale de l'enseignement des langues « étrangères » et particulièrement du français dans les programmes scolaires alémaniques ! Il ne faut pas oublier que la germanophylie de nos Confédérés fleurissait déjà depuis des décennies et qu'après Sadowa puis Sedan et l'annexion de l'Alsace-

Lorraine, la résurrection de l'Empire allemand les fascinait. Anecdote: en mars 1872, l'Université de Zurich organisa une fête d'adieu pour un professeur de médecine allemand nommé à Strasbourg (devenu allemand depuis l'année précédente). A l'issue d'une soirée, il est vrai bien arrosée, le grand Gottfried Keller aurait déclaré « à peu près » dans son discours: « Dites aux Allemands que lorsqu'ils auront une Constitution qui tolère la diversité, il sera temps pour nous autres Suisses de réintégrer l'empire et de nous rallier à l'empereur ». Scandale bien entendu, attisé encore par le fait que peu avant la victoire allemande avait été fêtée à la Tonhalle.

Tout cela nous paraît un peu lointain et nous savons que l'apparition du nazisme, révoltant nos Confédérés autant que nous, a mis fin d'un seul coup à cette tendance centrifuge, redonnant du même coup à notre pays la cohésion nécessaire pour affronter les tempêtes. Il est frappant de constater que, malgré la naissance, il y a plus d'un demi-siècle, de la très démocratique République fédérale, il en est resté chez les Suisses-allemands une méfiance et une certaine allergie à l'égard du grand voisin. Qui oserait aujourd'hui se proclamer germanophile ou pangermaniste ?

Dans sa conclusion, l'auteur voit surtout un danger, pour l'avenir de la Suisse, dans l'indifférence réciproque, liée à l'érosion fatale du français et de l'italien en Suisse allemande. Il déclare n'être pas opposé à l'enseignement plus poussé de l'anglais, pourvu que ce ne soit pas au détriment des langues « nationales ».

ALEXANDRE BONNARD

Pour le bien du Canton. Vraiment ?

Depuis l'acceptation de la nouvelle constitution vaudoise, les partis politiques nous ont présentés, chacun leur tour, un projet concernant le futur découpage des districts. Depuis un certain temps, ceux-ci, se prononcent sur les projets mis en consultation par l'Etat. L'article 158 de la charte fondamentale de notre Canton semble susciter de nombreuses vocations et nous pourrions nous en réjouir; mais...

A regret, nous devons constater que ce sujet n'est, de loin pas, la préoccupation majeure des citoyens. En outre,

nous serions surpris de voir à quel point nombre d'habitants de nos contrées ont toute les peines du monde à vous dévoiler dans quel district leur commune est incorporée. Il apparaît dès lors comme sensiblement suspect que les partis politiques s'intéressent d'autant prêt à cette problématique.

Ne devrait-on pas en conclure que cette inévitable réorganisation territoriale n'est en fait dans leur esprit qu'une succession de petits calculs de politique politique ayant pour ambition de sauvegarder un siège ici, éventuelle-

NICOLAS DEPREZ

Vaud, Pays encore soumis ?

Les Vaudois connaissent mal leur histoire, et ceci à des conséquences non négligeables sur la perception qu'ils ont de eux-mêmes – et par conséquent qu'ils donnent aux autres. Ce n'est pourtant pas faute de recherches historiques sur le Pays de Vaud: malgré le nombre et la qualité des études menées depuis plus de deux siècles, celles-ci demeurent largement méconnues du grand public. Le manque de volonté politique et, dirions-nous, d'esprit national semblent être à la fois la cause et la conséquence de cette amnésie consentante, qui prive le Canton de son identité alors même qu'il se trouve en état de faire blessé à plusieurs points de vue hélas trop connus de nos lecteurs. Nous insistons sur le caractère consentant de ce désintérêt pour le passé vaudois, car, si cent articles ne suffiraient pas à le réhabilier entièrement, il nous paraît néanmoins important de défaire certains préjugés à son égard.

Un lieu commun voudrait que les Vaudois soient collectivement et par nature timorés, hésitants et peu réactifs face aux difficultés, cela par suite de la longue domination bernoise qui aurait fait d'eux un peuple soumis. Le Pays de Vaud serait donc intrinsèquement défaitiste, ce qui expliquerait aussi son habituelle fidélité à la Berne fédérale lors des votations.

Une telle explication satisfait sans doute ceux qui préfèrent s'avouer faibles plutôt que d'affronter résolument une situation difficile – mécanisme trop humain pour qu'on l'impute spécialement à nos compatriotes – et qui ramèneraient volontiers leurs irrésolutions présentes à quelque chose de congénital, dont on ne saurait les tenir pour responsables. Mais même si cette caractérisation des Vaudois correspondait à la réalité (ce qui n'est pas le cas), il serait illlogique de l'expliquer par la tuteille que Berne imposa à nos ancêtres.

En effet le tempérament ou le caractère d'un peuple, relativement stable dès sa naissance, se distingue de son humeur, qui varie selon le moment comme chez l'individu (certes, dans la vie d'une nation, une «petite déprime» peut durer quelques décennies). Tandis que la joie, le chagrin, la colère ou l'abattement passent, le caractère général ne change pas et commande d'ailleurs la manière dont les sentiments s'expriment. Bien sûr, une situation prolongée peut affecter durablement et profondément un peuple; mais tant qu'elle n'a pas altéré son être au point qu'il en ait perdu son identité, ce peuple reste le même, conservant son caractère et ses traits originels. Il n'y a pas de lamarckisme dans l'évolution des nations. Pas plus que des battements dans l'eau ne furent progressivement acquérir au canard sa patte palme, ou l'étirement vers les feuilles hautes son long cou à la girafe (erreur chère à Larmarck), la nature des Vaudois n'a-t-elle pu acquérir un présumé caractère soumis à force de subir la domination bernoise¹.

Le manque de réaction face aux crises politiques et financières n'a rien de typique à nos contrées et se constate dans de nombreux pays; cette humeur, qui aujourd'hui peut-être semble tenace, se dis-

siperà à l'avènement de véritables autorités. Du reste le Canton a connu, il y a quelques décennies par exemple, des périodes de prospérité et de grandeur relative au sein de la Confédération. Voilà pour l'humeur. Quant au caractère prédominant hésitant ou timoré des Vaudois, on ne voit pas au juste de quoi il s'agit.

Il se peut que leur tempérament pacifique et réservé passe pour de la subordination aux yeux de certains – notamment ceux qui considèrent la vantardise comme une preuve de dynamisme national. Mais ce caractère modéré a des racines bien plus profondes que «notre antique dépendance» envers Berne.

Les Vaudois ont toujours été ce qu'ils sont²: réservés mais aimables, provinciaux (d'ailleurs sans honte aucune) mais civilisés, parfois ironchons mais souvent rieurs. Ils aiment prendre leur temps – le fameux quart d'heure l'atteste. Plutôt susceptibles, ils redoutent de blesser autrui par des attaques trop personnelles et, pour cette raison, ne cherchent pas les conflits ouverts; ils désapprouvent l'agressivité gratuite ainsi que les fantaisonnades. Toutes ces tenances existaient avant l'arrivée des Bernois, existent aujourd'hui et existeront aussi longtemps que ce Pays vivra. Quand des Vaudois de l'an 2300, peut-être dotés d'ordinateurs cébraux ou polyfaces avec leur clone, débarqueront du vol en intérieur Lausanne-Yverdon (deux minutes de trajet) et qu'un cyber-sondeur les assaillira pour leur demander s'ils approuvent la dernière modification législative, ils

répondront sans doute de prime abord «ni oui ni non, bien au contraire». Il n'y a là aucune faiblesse, c'est une manière d'écartier le tâcheux avec diplomatie.

Naturellement, l'ignorance des réalités du Pays fait commettre bien des méprises à son sujet, y compris par ses nationaux eux-mêmes. Mais comment expliquer le succès du raccourci historique assignant à Leurs Excellences un rôle démesuré dans la formation des tempéraments vaudois modernes? A vrai dire cette idée correspond à l'historiographie «helvétoco-centriste» enseignée dans les écoles, pour qui l'histoire du Pays de Vaud commence à son entrée dans la Confédération ou plutôt à sa conquête par l'un des cantons suisses. Si l'on considère que les Vaudois n'existaient pas avant d'être suisses, il est normal que l'on fasse de l'événement les rattachant à la Confédération un principe fondateur de leur identité nationale. Inutile de souligner le ridicule d'une telle vision: les faits historiques attestent l'existence consciente du Pays de Vaud depuis le VIII^e siècle au moins s'en chargent bien tous seuls.

NICOLAS DE ARAUJO

¹ Cette remarque vaut également pour le protestantisme sur le compte duquel on met parfois la prétendue «lourdeur» vaudoise. A ce sujet voyez l'excellente analyse de Richard Paquier, *La Réforme et le Canton de Vaud. Ca-hier la Renaissance vaudoise N° 14* (1935).

² Ces quelques remarques sommaires ne sauraient remplacer les vérifiables descriptions faites par d'autres, notamment le *Portrait des Vaudois* de Jacques Chessex.

Une citation de l'historien Auguste Verdeil

vassal du duc de Savoie, l'allié des Suisses, fut le premier objet de l'attaque des Suisses. Mais, comme on était en pleine paix dans le Pays de Vaud et que l'on était éloigné de la pensée de voir les Suisses venir envahir une contrée étrangère à leurs querelles avec le duc Charles, rien n'était prêt pour la défense, et les châteaux n'avaient que de faibles garnisons.

Pierre de Romainmôtier, commandant du château de Grandson, fut averti de l'arrivée des Suisses par la foule de campagnards qui fuoyaient à leur approche. Il prit quelques mesures de défense, et se retrancha dans le château, laissant aux bourgeois le soin de défendre la ville. Comme celle-ci était entourée de fortes murailles, les chefs des Suisses voulurent attendre l'arrivée de l'artillerie; mais les soldats, sans écouter les ordres de leurs chefs, se précipitèrent à l'assaut, escaladèrent les murailles, d'où ils lancèrent des brandons pour incendier les maisons. Les bourgeois, pillant et massacrant les civils déshérités. Un épisode mémorable de ces événements est relaté par Verdeil:

La victoire d'Héricourt excita au plus haut degré l'enthousiasme guerrier des Cantons. Aussi, dès les premiers jours du printemps 1475, un corps de 500 hommes de Berne et de Soleure entra dans la Franche-Comté, tua une centaine de paysans, et enleva plus de mille pièces de bétail. Une autre bande, composée de 700 hommes, fit irruption dans le comté de Neufchâtel, et, sans avoir égard à la neutralité que Berne avait promise au comte Rodolphe, occupait son château de Neufchâtel, pillait les villages, en enlevait le bétail. Ce même corps entrait dans le Pays de Vaud, ravageait les terres de Grandson, leur enlevait cinq cent pièces de bétail, et ne fut arrêté dans ses déprédatations que par les murs de Grandson. D'autres bandes suisses, commandées par Diesbach, le chambellan du roi de France, pénétrant dans la Franche-Comté par le Val-de-Travers, surprenaient Pontarlier, pillaiient et brûlaient cette ville. Après ces exploits, c'es différents corps, chargés de butin, se réunirent à Neufchâtel, où ils furent rejoints par des Fribourgeois, des Lucernois et des Bâlois, tous soldés par la France et avides de pillage. Ils formèrent ainsi une force de 5000 hommes. Les chefs suisses tinrent conseil sur les opérations qu'ils devaient entreprendre, et décidèrent d'attaquer les châteaux du Pays de Vaud, dont les seigneurs étaient vassaux de la maison de Bourgogne.

Le château de Grandson, alors fier du siège de Château-Guyon, l'un des généraux de l'armée de Bourgogne, mais, toutefois,

répondront sans doute de prime abord «ni oui ni non, bien au contraire». Il n'y a là aucune faiblesse, c'est une manière d'écartier le tâcheux avec diplomatie.

Naturellement, l'ignorance des réalités du Pays fait commettre bien des méprises à son sujet, y compris par ses nationaux eux-mêmes. Mais comment expliquer le succès du raccourci historique assignant à Leurs Excellences un rôle démesuré dans la formation des tempéraments vaudois modernes? A vrai dire cette idée correspond à l'historiographie «helvétoco-centriste» enseignée dans les écoles, pour qui l'histoire du Pays de Vaud commence à son entrée dans la Confédération ou plutôt à sa conquête par l'un des cantons suisses. Si l'on considère que les Vaudois n'existaient pas avant d'être suisses, il est normal que l'on fasse de l'événement les rattachant à la Confédération un principe fondateur de leur identité nationale. Inutile de souligner le ridicule d'une telle vision: les faits historiques attestent l'existence consciente du Pays de Vaud depuis le VIII^e siècle au moins s'en chargent bien tous seuls.

NICOLAS DE ARAUJO

¹ Cette remarque vaut également pour le protestantisme sur le compte duquel on met parfois la prétendue «lourdeur» vaudoise. A ce sujet voyez l'excellente analyse de Richard Paquier, *La Réforme et le Canton de Vaud. Ca-hier la Renaissance vaudoise N° 14* (1935).

² Ces quelques remarques sommaires ne sauraient remplacer les vérifiables descriptions faites par d'autres, notamment le *Portrait des Vaudois* de Jacques Chessex.

Durant la même expédition les Suisses prirent encore les châteaux d'Échallens et de Jougne. Comme on le sait, l'année suivante le Pays de Vaud fut conquis (non sans résistance) et démembré par les Bernois et les Fribourgeois. Quelques siècles plus tard les Vaudois montrèrent que la flamme de bravoure qui les avait animés dans les pires circonstances, certes assouvie durant longtemps, ne s'était pas tout à fait éteinte.

¹ Une très belle version est disponible sur Internet: <http://www.rootsweb.com/~chevaud/verdeil/index.htm>.

Un siècle de droit pénal vaudois

La critique de la justice pénale est un sujet à la mode. Est-ce l'effet passer de quelques affaires récentes (en Suisse et à l'étranger) sortant de l'ordinaire et abondamment commentées, ou l'expression d'un besoin profond et pressant de réformes nécessaires ?

Une heureuse coïncidence va nous permettre de prendre un peu de recul pour mieux apprécier le chemin parcouru : la récente publication, dans la collection de la Bibliothèque historique vaudoise, de la thèse de doctorat en droit de Pascal Gilliéron sur le code pénal vaudois de 1843. L'ouvrage, fortément documenté et agréablement écrit, s'ouvre sur une citation qui apprécieront les magistrats d'aujourd'hui :

Le condamné ne sait pas que le magistrat éprouve des angoisses égales aux siennes. En ce moment, liés l'un à l'autre par une feuille de papier, moi, la société qui se venge, lui le crime à expier, nous sommes le même devoir à deux faces, deux existences cousues pour un instant par le couteau de la loi. Ces douleurs si profondes du magistrat, qui les plaint ? Qui les console ? ... notre gloire est de les enterrer au fond de nos cœurs. Le prêtre, avec sa vie offerte à Dieu, le soldat et ses mille morts donnés au pays me semblent plus heureux que le magis- trat.

Si l'on en croit l'enquêteur dépeinte sur le terrain par 24 heures, les enfants et adolescents de ce Pays s'identifient aujourd'hui plus volontiers comme « 1018 » ou encore « 1020 » que comme habitants d'Entre-Bois ou de Renens, localités ou quartiers auxquels correspondent ces nombreux postaux.¹ Pas de panique cependant ! Nulle dyslexie d'un genre nouveau ne s'attaque aux cervaeux de nos cadets, mais seulement une mode qui date quelque peu, à défaut de reposer sur une vénérable tradition. Veuillez plutôt l'explication de notre journaliste de choc : « Du fameux 93 correspondant au département français de Seine-Saint-Denis au 13 mars-seillais, en passant par le 1007 revendiqué par des skateurs lausannois il y a une dizaine d'années déjà, les chiffres ont supplplanté petit à petit la bonne vieille dénomination du quartier. » Or, le premier quotidien vaudois ne se contente nullement à décrypter pour nous l'histoire récente. Avec l'aide de M. Yves Pedrazzini, sociologue de l'EPFL de son état, le journal majeur de notre Canton longe carrement vers la psychologie et enchaîne : « N'ayant pas de « cités » à la française [les malheureux enfants !], les petits Suisses s'identifient à leur quartier, en réponse à la croissance urbaine. Mais l'utilisation du code postal permet également de se positionner par rapport au monde, à savoir les codes utilisés à Marseille ou à Barcelone. » L'identification au matricule de sa boîte aux lettres constituerait par conséquent « le contraire du repli identitaire », « une ouverture symbolique sur la grande cité, une manière de jouer dans la cour des grands. »

La reconnaissance de l'affirmation d'une identité locale comme réflexe normal n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd. Certes, nous conservons pour notre part un attachement solide pour les noms si vaudois des communes, quartiers et autres lieux-dits du Canton. En outre, *La Nation* n'aura jamais recours à un sociologue fédéral

trat avec ses doutes, ses craintes, sa responsabilité.

Honoré de Balzac, dans *Splendeurs et Misères des Courtaillans*.

Commengons par remonter avec l'auteur deux siècles en arrière. La justice pénale, dont la fonction était principalement exemplaire et expiatoire, était encore caractérisée par une grande imprécision aussi bien des actes punissables que des peines applicables. On doit alors à Montesquieu et quelques autres de faire souffler un vent de provoirs, la non-rétroactivité de la loi, et surtout les deux grands principes *nulla poena sine lege* et *nulla poena sine culpa*. La torture tend à disparaître, mais la peine de mort subsistera encore longtemps. Dans l'incroyable désordre qui succède à l'Ancien Régime, la République helvétique naissante adopte un code pénal inspiré des nouveaux principes; mais la Médiation rend leur souveraineté aux cantons. Ceux-ci consentent pourtant en général le code fédéral; c'est le cas du Canton de Vaud, qui se contente de modifications et compléments sans grande importance, entre autres sous l'influence des codes d'inspiration germanique. C'est enfin en 1843, après quarante ans d'indépendance, que le Grand Conseil vote un

Banlieusards de personne

pour analyser les fantaisies de quelques sauvageons. Impossible toutefois de donner complètement tort à cette docte analyse d'un phénomène un peu bouffon. Il est une vérité indéniable que l'identification elle-même se pose en prémissse indispensable d'une quelconque ouverture volontaire. Nul « ouvert », ni nul « moderne » ne peut s'en passer tout à fait, pour entrer dans la conversation, il convient toujours de faire savoir peu ou prou qui l'on est. Or, voila exactement ce que la Ligue vaudoise s'acharne à faire depuis des lustres : affirmer l'identité vaudoise en ce qu'elle a de plus profond et s'immisce ainsi dans le dialogue intellectuel et politique. Que l'on ne vienne donc plus nous reprocher un frileux repli identitaire lorsque nous entreprenons de défendre l'autonomie cantonale ou de combattre l'étatisme qui ronge nos communautés intermédiaires. Certes, pas plus que nous ne levons la patte pour marquer notre territoire, nous ne saurions imiter les vandales à la petite semaine que dépeignait l'article commenté : jamais nous ne nous laisserons aller à tagger un numéro postal ou quelque autre signe cabalistique sur les murs de Moudon, de Gingins ou de Lausanne (cette promesse ne nous coûte pas beaucoup). En revanche, nous n'aurons de cesse d'affirmer une identité forte dans les colonnes de votre journal. Notez cependant, cher lecteur, qu'à l'opposé des juvéniles adeptes de la peinture en bombe, nous ne sommes point mus par l'envie de « faire banlieue ». La Ligue vaudoise s'obstine pour une raison exactement contraire : nous refusons d'être les banlieusards ou les provinciaux de quiconque.

Conformément à son éthique bien connue, la meute des journalistes s'est précipitée sur l'événement pour l'exploiter au maximum, déchaînant émotion et indignation dans les chauvinies. Indignation non pas contre les individus responsables de cette agression, car le paradis que nous promettent nos zorros de la plume et du microphone connaît pas la responsabilité individuelle : seule compte l'action de l'Etat chargé, à coups d'interdictions, de limitations, de législations et de réductions, de produire un monde enfin

code pénal vaudois résolument moderne et autochtone. Les principes généraux qui nous sont familiers en constituent la base : légalité des peines, énumération exhaustive des infractions, adaptation de la sanction au mal commis, intimidation par la publicité, abolition de la torture, souci de protection d'un ordre social et moral remplaçant la fonction de vengeance, réforme des conditions d'exécution et de suspension de la peine, définition des divers modes de participation, liberté du juge dans certaines limites. Toutes ces dispositions permettent à notre auteur d'intituler sa thèse *Le code pénal vaudois de 1843, ou l'éclatisme comme expression de la pensée pénale libérale*. Et voici sa conclusion :

Le Code vaudois offre un parfait exemple de code de la période libérale, de code progressiste. D'une part parce qu'il montre une certaine propension à l'indulgence, qui tranche avec la sévérité qui caractérise les codes du début du XIX^e siècle; à cet égard, les choix opérés en matière de degré de participation à l'infraction ou de réalisation du délit, de même qu'en matière de circonstances atténuantes, sont significatifs. D'autre part parce qu'il s'éloigne de l'idée d'une application stricte du principe de la légalité qui avait prévalu auparavant, en ayant le souci de donner au juge un pouvoir d'appréciation suffi-

samment large pour lui permettre de prendre en compte les circonstances propres à chaque cause, de punir pas plus qu'il n'est juste, pas plus qu'il n'est utile comme le préconisaient les tenants de la conception éclectique.

Le monument juridique érigé non sans peine a vécu sans modifications importantes jusqu'en 1932, lorsque le législateur vaudois eut le courage de voter une révision totale, alors même que germait un code pénal suisse qui entrera en vigueur en 1942, porteur de diverses innovations « dans le vent ». Ainsi, lentement mais sûrement, c'est le rôle de la justice pénale qui évolue, dans le sens d'une attention portée davantage à la réinsertion sociale du coupable qu'au rétablissement de l'ordre public bafoué par l'infraction.

Le changement de perspective justifie-t-il la tendance à la « médicalisation », voire à la « psychiatrisation » de la Justice ? Le conflit entre intérêt public (sanctionner) et intérêt individuel (soigner) n'est pas facile à dominer ; mais c'est un autre sujet. PHILIBERT MURET

¹ Contrairement à toutes les anciennes peines corporelles, la peine de mort a été maintenue (contre l'avis de Druey) et sera appliquée trois fois (en 1846, 1853 et 1868) avant d'être abolie dans le Canton par l'effet de la Constitution fédérale de 1874, sauf en droit pénal militaire.

Le Coin du Ronchon

Des chiens, des oiseaux et des ânes

Dans *Domaine Public* du 4 novembre, M. Gavillet dénonce le *dumping fiscal* auquel se livrent certains cantons. Il remarque que la possibilité pour dix-huit cantons de demander au parlement fédéral d'étendre à tous les cantons une convention qu'ils ont signée est réservée à certains domaines. La fiscalité n'en fait pas partie. Et l'ancien conseiller d'Etat commente : « On ne peut qu'être frappé par la vigilance déployée pour sauvegarder la capacité des cantons à user et à abuser de leur liberté fiscale, poussant la concurrence jusqu'à des extrêmes incom-

patibles avec la loyauté confédérale ». Vouant aux géomonies ce « fédéralisme du fric » dont il pense qu'il finira par faire dépasser le fédéralisme, M. Gavillet l'oppose au fait que « la création d'un espace éducatif suisse, donnant à la Confédération, dans un domaine sensible, des compétences fortes, a été adoptée sans opposition ». Nous voulons voir dans cette phrase de l'hebdomadaire de gauche l'annonce de son opposition au paquet éducatif fédéral. Nous nous réjouissons d'en lire les développements.

D.

LE RONCHON